



Modalités de collaboration des parties prenantes concernées¹

Les présentes modalités de collaboration des parties prenantes concernées dans les travaux de l'organe intergouvernemental de négociation chargé de rédiger et de négocier une convention, un accord ou un autre instrument international de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies sont établies conformément à la décision SSA2(5) (2021), dans laquelle est reconnue l'importance d'une large participation, conformément aux règles et décisions applicables de l'Assemblée mondiale de la Santé, pour aboutir à un résultat positif. Elles constituent un document évolutif que l'organe de négociation pourra décider d'actualiser le cas échéant. Ces modalités, ainsi que toute mise à jour de celles-ci, seront rendues publiques sous un format Web accessible et communiquées aux États Membres.

À cet égard, à sa cinquième réunion, l'organe de négociation a approuvé la liste complémentaire des entités que les États Membres ont proposé d'inscrire à l'annexe E des présentes modalités, étant entendu que celles-ci restent un document évolutif qu'il sera encore possible d'actualiser si l'organe de négociation le juge nécessaire. La version actuelle des modalités reflète cette décision : elle met à jour la version qui figurait dans le document A/INB/4/5.²

¹ L'approche exposée dans le présent document est sans préjudice de la collaboration que les États Membres ont engagée avec les parties prenantes concernées et au niveau régional, par l'intermédiaire des Comités régionaux. On s'attachera, dans la mesure du possible, à ce qu'elle soit cohérente avec les processus des Nations Unies.

² On trouvera des versions précédentes dans les documents A/INB/3/5, A/INB/2/4 et A/INB/1/7 Rev.1.

Parties prenantes	Invitées à assister aux séances publiques des réunions de l'organe de négociation et à y prendre la parole¹ à la discrétion des coprésidents	Invitées à assister aux réunions des sous-groupes de l'organe de négociation² et à y prendre la parole² à la discrétion du président du sous-groupe	Invitées à apporter une contribution à l'organe de négociation (via un portail électronique, à l'occasion d'une « audition » publique et/ou lors d'un segment d'une séance)³
Organisations du système des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales avec lesquelles l'OMS a établi des relations effectives (annexe A)	Oui	Oui	Oui
Observateurs (annexe B)	Oui	Oui	Oui
Acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS (annexe C)	Oui	Oui	Oui
Autres parties prenantes, selon qu'en décide l'organe de négociation	Oui, pour les entités énumérées à l'annexe D	Oui pour les entités énumérées à l'annexe D	Oui pour les entités énumérées à l'annexe D ou à l'annexe E

Annexe A : Organisations du système des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales avec lesquelles l'OMS a établi des relations effectives

- 1) Organisation des Nations Unies
- 2) Banque africaine de développement et Fonds africain de développement
- 3) Commission de l'Union africaine
- 4) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
- 5) Banque islamique de développement
- 6) Fonds international de développement agricole
- 7) Organisation internationale du travail
- 8) Ligue des États arabes
- 9) Organisation internationale de la francophonie
- 10) Organisation mondiale de la santé animale

¹ Le président de la réunion peut limiter le temps de parole d'une partie prenante, à moins que l'organe de négociation n'en décide autrement. Les parties prenantes doivent être encouragées à soumettre des contributions écrites.

² À l'exception des groupes de rédaction, conformément au paragraphe 20 de la méthode de travail de l'organe de négociation (document A/INB/1/3 Rev.1), à moins que l'organe de négociation n'en décide autrement.

³ Certains groupes de travail intergouvernementaux précédents ont collaboré avec une ou plusieurs catégories de parties prenantes suivant diverses modalités : 1) en invitant les parties prenantes à assister aux réunions en qualité d'observateurs ; 2) en réservant, lors d'une ou de plusieurs réunions, une période pour que les parties prenantes puissent intervenir ; 3) en organisant des réunions distinctes ou des « auditions », où les parties prenantes étaient invitées à apporter une contribution (dans certains cas, ces réunions étaient suivies de séances à huis clos où le groupe de travail discutait des contributions apportées) ; et 4) en étendant aux parties prenantes la possibilité de participer à des consultations par voie électronique.

- 11) Agence internationale de l'énergie atomique
- 12) Organisation panaméricaine de la Santé
- 13) Comité international de médecine militaire
- 14) Centre Sud
- 15) Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
- 16) Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
- 17) Union postale universelle
- 18) Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
- 19) Organisation météorologique mondiale
- 20) Organisation internationale de droit du développement

Annexe B : Observateurs

- 1) Saint-Siège
- 2) Palestine
- 3) Gavi, l'Alliance du vaccin
- 4) Ordre de Malte
- 5) Comité international de la Croix-Rouge
- 6) Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
- 7) Union interparlementaire
- 8) Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

Annexe C : Acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS

La liste des entités en relations officielles avec l'OMS peut être consultée sur le site Web de l'OMS à l'adresse : <https://www.who.int/publications/m/item/non-state-actors-in-official-relations-with-who>.

Annexe D : Autres parties prenantes qui, sur décision de l'organe de négociation, sont invitées

1) à assister aux séances publiques de ses réunions, 2) à prendre la parole lors des séances publiques de ses réunions, à la discrétion des coprésidents, et 3) à lui apporter une contribution (via un portail électronique, à l'occasion d'une « audition » publique et/ou lors d'un segment d'une séance)

- 1) Agence de santé publique des Caraïbes
- 2) Association du transport aérien international
- 3) Banque asiatique de développement
- 4) Banque européenne pour la reconstruction et le développement
- 5) Banque interaméricaine de développement
- 6) Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires
- 7) Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes
- 8) Centres africains de prévention et de contrôle des maladies (CDC-Afrique)
- 9) Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies (CEPI)
- 10) Commission de l'Union africaine
- 11) Conseil de l'Europe

- 12) Conseil des ministres de la santé du Conseil de coopération des États arabes du Golfe
- 13) Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19
- 14) Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- 15) Équipe spéciale africaine d'acquisition de vaccins (AVATT)
- 16) Fédération internationale des armateurs
- 17) Fonds des Nations Unies pour la population
- 18) Fonds des Nations Unies pour l'enfance
- 19) Fonds monétaire international
- 20) Forum des îles du Pacifique
- 21) Groupe de la Banque mondiale
- 22) Groupement d'accès aux technologies contre la COVID-19 (C-TAP)
- 23) Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
- 24) Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
- 25) Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social
- 26) International Association of National Public Health Institutes (IANPHI)
- 27) Médecins sans frontières international
- 28) Medicines Patent Pool
- 29) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
- 30) Organisation de coopération économique
- 31) Organisation de l'aviation civile internationale
- 32) Organisation internationale pour les migrations
- 33) Organisation maritime internationale
- 34) Organisation mondiale du commerce
- 35) Organisations économiques régionales
- 36) Programme alimentaire mondial
- 37) Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
- 38) Programme des Nations Unies pour l'environnement, y compris la Convention sur la diversité biologique
- 39) Programme des Nations Unies pour le développement
- 40) UNITAID
- 41) Organisation des États américains
- 42) Organisation de coopération et de développement économiques
- 43) Organisation de la coopération islamique
- 44) Secrétariat du Commonwealth

La liste peut être modifiée par l'organe de négociation, s'il en décide ainsi.

Annexe E : Autres parties prenantes qui, sur décision de l'organe de négociation, sont invitées à apporter une contribution à l'organe de négociation (via un portail électronique, à l'occasion d'une « audition » publique et/ou lors d'un segment d'une séance)

- 1) Action for Animal Health
- 2) AdvaMed
- 3) Africa Health Business
- 4) African Medical Research Council
- 5) Agence brésilienne de réglementation sanitaire
- 6) Armauer Hansen Research Institute
- 7) Association des laboratoires officiels du Brésil
- 8) Association éthiopienne de santé publique
- 9) Autorité intergouvernementale pour le développement
- 10) Autorité sud-africaine de réglementation des produits de santé
- 11) Biotechnology Innovation Organization
- 12) Born Free Foundation
- 13) Botswana Council of Non-Governmental Organisations
- 14) Botswana Institute for Development Policy Analysis
- 15) CDC de Chine
- 16) Centre collaborateur de l'OMS pour la formation et la recherche en santé mentale
- 17) Centre collaborateur de l'OMS pour la législation sanitaire et la bioéthique
- 18) Centre collaborateur de l'OMS pour la législation sanitaire nationale et mondiale
- 19) Centre collaborateur de l'OMS pour la médecine fondée sur les faits
- 20) Centre collaborateur de l'OMS pour la promotion de la santé dans les hôpitaux et les soins de santé
- 21) Centre collaborateur de l'OMS pour la recherche et la formation en soins infirmiers
- 22) Centre collaborateur de l'OMS pour le renforcement des laboratoires et l'évaluation des technologies de diagnostic
- 23) Centre collaborateur de l'OMS pour les politiques relatives à la tarification et au remboursement des médicaments
- 24) Centre d'éducation pour la santé collective, Faculté de Médecine, Université fédérale du Minas Gerais
- 25) Centre de droit international et de stratégie, Institut de droit et de technologie, Université Renmin de Chine
- 26) Centre de recherches mondiales en santé, Université nationale de Séoul
- 27) Centre étatique de recherche en virologie et en biotechnologie (« Vector ») du Rospotrebnadzor
- 28) Centre for Global Child Health, Hospital for Sick Children (SickKids)
- 29) Centre for International Studies
- 30) Centre national de recherche médicale sur la phtisiologie-pneumologie et les maladies infectieuses du Ministère de la santé de la Fédération de Russie

- 31) Chambre de commerce internationale
- 32) Coalition STOPAIDS
- 33) Communauté de développement de l'Afrique australe
- 34) Communauté de l'Afrique de l'Est
- 35) Communauté des Caraïbes
- 36) Conseil national de science et de technologie (CONACYT)
- 37) Conservation International
- 38) Consortium of Universities for Global Health
- 39) Council for Scientific and Industrial Research
- 40) CSU2030
- 41) Dahdaleh Institute for Global Health Research, York University (Canada)
- 42) Disability Rights Fund
- 43) East Central and Southern Africa Health Community
- 44) École nationale de santé publique, Université nouvelle de Lisbonne
- 45) Équipe d'étude sur la solidarité pour l'équité vaccinale
- 46) Ethiopian Airlines
- 47) Fondation Oswaldo Cruz
- 48) Fondation Skoll
- 49) Frontline AIDS
- 50) Geneva Cities Hub
- 51) Geneva Global Health Hub
- 52) GHIT Fund
- 53) Global Alliance of Foundations
- 54) Global Health Technologies Coalition
- 55) Global Strategy Lab
- 56) GNP+
- 57) Groupe consultatif sur le Cadre PIP
- 58) Groupe consultatif technique de l'OMS sur les connaissances et les sciences comportementales au service de la santé
- 59) Groupe d'experts de haut niveau pour l'approche « Une seule santé »
- 60) Groupe hospitalier Conceição
- 61) Health Sector High Level Consultative Council (Business Botswana)
- 62) Helen Clark, ancienne Coprésidente du Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie
- 63) HPV Global action
- 64) IICS (Health Sciences Research Institute)
- 65) INNOVARTE
- 66) Institut Butantan
- 67) Institut central de recherche en épidémiologie du Rospotrebnadzor

-
- 68) Institut de hautes études internationales et du développement (Genève)
 - 69) Institut de médecine tropicale
 - 70) Institut de recherche scientifique sur la peste (« Microbe ») du Service fédéral de surveillance de la protection des droits des consommateurs et du bien-être de la population (Rospotrebnadzor)
 - 71) Institut de recherche Smorodintsev sur la grippe du Ministère de la santé de la Fédération de Russie
 - 72) Institut de santé publique, Université de Porto
 - 73) Institut éthiopien de santé publique
 - 74) Institut Evandro Chagas
 - 75) Institut fédéral de recherche pour l'organisation et l'informatique sanitaires du Ministère de la santé de la Fédération de Russie
 - 76) International Coalition for Animal Protection
 - 77) International Network for Antimicrobial Resistance Social Science
 - 78) Johns Hopkins Center for Health Security
 - 79) Mécanisme de participation de la société civile pour la CSU2030
 - 80) Medicines Law and Policy
 - 81) Metabiota
 - 82) National Association of Manufacturers/Engaging America's Global Leadership Coalition
 - 83) National Center for Disease Control (Inde)
 - 84) National Institute of Communicable Disease (Afrique du Sud)
 - 85) National Institute of Virology (Inde)
 - 86) Open Philanthropy
 - 87) Open Society Foundations
 - 88) Pandemic Action Network
 - 89) Panel for a Global Public Health Convention
 - 90) Pax sapiens
 - 91) Plan International Canada
 - 92) Plateforme des organisations de la société civile pour l'Accélérateur ACT
 - 93) Plateforme des organisations non gouvernementales portugaises œuvrant en faveur du développement
 - 94) Professeur Yemane Berhane – Conseiller scientifique national auprès du Ministère de la santé (Éthiopie)
 - 95) Professeure Ilona Kickbusch, PhD
 - 96) Public Citizen
 - 97) QUATRE PATTES (VIER PFOTEN International)
 - 98) Réseau d'organisations de la société civile japonaises pour la santé mondiale
 - 99) Resolve to Save Lives
 - 100) Right to Health Action
 - 101) Tata Institute of Fundamental Research

- 102) Third World Network
- 103) UNITE Réseau mondial de parlementaires pour mettre fin aux maladies infectieuses
- 104) Université d'Addis-Abeba
- 105) Université de Namibie
- 106) Université des sciences et technologies de Namibie
- 107) Université du Botswana
- 108) Université médicale étatique de Smolensk du Ministère de la santé de la Fédération de Russie
- 109) University of the West Indies Mona Campus
- 110) VINEx
- 111) Wild Life Institute of India
- 112) Wildlife Conservation Society
- 113) World Wide Fund For Nature
- 114) Zoological Society of London

= = =